

DEPARTEMENT DES
YVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

ARRONDISSEMENT DE
RAMBOUILLET



CANTON DE
AUBERGENVILLE

MAIRIE DE GAMBAIS

Place Charles de Gaulle 78950 Gambais

Tél: 01 34 87 01 68 fax: 01 34 87 09 00

E.mail : mairie@gambais.fr

ARRÊTÉ N° 2018_086

PORTANT SUR DES TRAVAUX D'ELAGAGE

Nous, le Maire de la Commune de Gambais (Yvelines),

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales en ses articles 2212-1 et 2212-2 ;

Vu le code de la route;

Vu la demande présenté par la société HER'VERT, demeurant au 16, rue du clocher, 28 210 SAINT LUCIEN, d'organiser des travaux d'élagage sur la rue des Gabelles, 78 950 GAMBAIS,

CONSIDERANT que les travaux auront lieux le 10 septembre 2018;

ARRETE

Article 1: La société HER'VERT est autorisée à procéder aux travaux d'élagage au rue des Gabelles, 78 950 Gambais.

Article 2: La circulation sera interrompue sur la rue des Gabelles le lundi 10 septembre 2018 de 08h00 à 18h00.

Article 3: Le présent arrêté sera affiché au tableau d'affichage de la mairie.

Article 4 : L'entreprise sera tenue de remettre en état les parties des voies publiques, trottoirs et espaces verts qui auraient été détériorées par les travaux.

Article 5: Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6: Le présente arrêté sera transmis à:

- Monsieur le Major de la Gendarmerie de Maulette ;
- Monsieur le Maire de Gambais ;
- Monsieur le directeur des services techniques.

Chacun est chargé en ce qui le concerne de l'exécution de cet arrêté qui est affiché sur les lieux et transcrit sur le registre des actes administratifs de la Mairie

Fait à Gambais, le **10 SEP. 2018**

Le Maire,



Régis BIZEAU
Régis BIZEAU

Régis BIZEAU